

Département de l'OISE

Arrondissement de SENLIS

Commune de DIEUDONNE

AU CONSEIL MUNICIPAL :

SEANCE DU 14 JANVIER 2022

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 09

Votants : 14

L'an deux mille vingt et deux, le 14 janvier, à 20 heures, le Conseil Municipal de Dieudonne, dûment convoqué le 07 janvier 2022, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence, Mme Thérèse-Marie DESCATOIRE Maire.

Etaient présents : Ms Mmes Thérèse-Marie DESCATOIRE, Corinne DUBOIS, Manuelle HOORNAERT, Bénédicte WAGUETTE, Éric CARPENTIER, Jean-Pierre CHATRON, Alain KELLER, Patrick BATUT, Michèle DELPERDANGE.

Pouvoirs : Mme Valérie MUYSHOND a donné pouvoir à Mme Corinne DUBOIS

M. Olivier GANDER a donné pouvoir à Éric CARPENTIER

M. Romain FONTAINE a donné pouvoir à Mme Manuelle HOORNAERT

Mme Marie-Laure DURIS a donné pouvoir à M Alain KELLER

M. Christophe STROZYNSKI a donné pouvoir à Michèle DELPERDANGE

Madame Le Maire procède à l'appel nominal des présents et constate que le quorum est atteint (09 présents et 5 pouvoirs soit 14 votants). Le compte rendu du conseil municipal du 10 décembre 2021 est adopté à l'unanimité (soit 14 voix pour). Madame Corinne DUBOIS est nommée secrétaire de séance.

Madame le Maire demande à ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

Acquisition d'un nouveau logiciel pour le secrétariat de la Mairie (HORIZON I CLOUD).

1-DELIBERATION POUR SIGNER LE BAIL AVEC LA SOCIETE TOTEM France CONCERNANT L'INSTALLATION D'UNE ANTENNE 4G ORANGE

Délibération n°2022/1

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'elle a négociée avec la société TOTEM France la redevance annuelle pour l'installation d'une antenne 4 G Orange. Celle-ci s'élève à 4 000 € par an avec une indexation annuelle de 1% sur une durée de 9 ans puis une possibilité de prorogation par tacite reconduction par périodes successives de 6 ans.

Le conseil municipal après en avoir délibéré avec deux abstentions et deux contres :

➤ **AUTORISE** le Maire à signer le bail avec la société TOTEM France, ainsi que toutes pièces s'y afférents.

2-DELIBERATION AUTORISANT LA SIGNATURE DES CONTRATS AVEC L'ENTREPRISE LEMOINE POUR LA TAILLE DES TILLEULS DE LA PLACE DE LA MAIRIE ET CEUX DU HAMEAU DE MONTCHAVERT.

Délibération n°2022/2

Le conseil municipal, après lecture et après en avoir délibéré, à l'unanimité

➤ **AUTORISE** le Maire à signer les contrats avec l'entreprise LEMOINE (Entreprise Parc et Jardins de Monsieur Bertrand LEMOINE) pour la taille des tilleuls situés sur la place de la mairie et ceux du hameau de Montchavert, le traitement herbicide des rues de la commune, des hameaux, des allées du cimetière, du terrain de tennis et de la cour de la Mairie pour un montant annuel de 3 972.00 € TTC.

3-DELIBERATION CONCERNANT LA SIGNATURE DE L'AVENANT AVEC L'ASSOCIATION ILEP, L'APPROBATION DU BUDGET, LE REGLEMENT INTERIEUR ET LES REPAS « BIO » (LOI EGALIM)

Délibération n°2022/3

Madame le Maire informe le conseil municipal que l'effectif des enfants pour le repas du midi est en augmentation et que l'emploi de personnels supplémentaires est nécessaire (les charges du personnel sont en augmentation de 12 %).

La loi EGALIM nous impose également un composant Bio pour chaque repas.

Une augmentation

Nous devons donc signer un avenant avec la société ILEP comme définit ci-dessous :

Pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, le montant du budget prévisionnel est fixé à 248 536,55 € et la participation communale à 120 506,04 € (soit 10 042,17 € par mois)

Le conseil municipal, après lecture et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** le budget 2022 et le règlement intérieur
- **AUTORISE** le Maire à signer cet avenant.

4-DELIBERATION POUR L'AUGMENTATION DES REPAS DE LA CANTINE

Délibération n°2022-4

Madame le Maire demande au conseil municipal de pouvoir augmenter les tarifs de la cantine scolaire de 0.10 € € dû au coût de l'augmentation de la vie et donc du budget 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **A DECIDER** d'augmenter de 0,10 € le tarif de la restauration pour les familles, passant ainsi de 3,40 € à 3,50 €.

5-DELIBERATION POUR ACQUERIR DEUX DEFIBRILLATEURS

Délibération n°2022/5

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'elle a étudié les offres pour l'acquisition de deux défibrillateurs. Après en avoir discuté avec le conseil municipal, il s'avère que la location est meilleure solution. Le devis le mieux disant émane de la société PROTECTION Life avec une maintenance à distance du matériel.

Pour un montant de 2 088 € HT annuel. Une formation sera prévue pour ceux qui le souhaite.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** la location de deux défibrillateurs auprès de la société PROTECTION Life au tarif indiqué ci-dessus.
- **AUTORISE** le Maire à signer le contrat de location.

6-DELIBERATION POUR L'ACQUISITION D'UN LOGICIEL CIMETIERE ET DE SA MAINTENANCE.

Délibération n°2022/6

Madame le Maire présente au conseil municipal le devis de la société Breith Mapping pour la gestion du cimetière.

Ce devis est estimé à 588 € H.T. soit 705.60 € T.T.C par an.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **AUTORISE** le Maire à signer ce contrat de location.

7-DELIBERATION POUR L'ACQUISITION D'UN TERRAIN AU NIVEAU DU 61 BIS RUE DE LA LIBERATION.

Délibération n°2022/7

Madame le Maire informe le conseil municipal que M. LECOINTE Pierre propriétaire de la parcelle D420 pour une contenance de 263 m² est décédé.

L'ancien conseil municipal lors de l'adoption du PLU avait mis un emplacement réservé sur cette parcelle.

Madame le Maire demande au conseil municipal de se réserver cette parcelle lors de sa vente par la succession.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (14 voix pour)

➤ **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires pour exercer son droit sur cet emplacement réservé.

➤ **AUTORISE** le Maire à régler les frais afférents à ce dossier pour son acquisition.

8-INFORMATION SUR LES ALARMES INCENDIE

Délibération n°2022/8

Madame le Maire a demandé deux devis pour l'acquisition d'alarmes incendie pour l'école, le périscolaire et la Mairie.

Le devis le mieux disant est la société KLENA pour un montant de 6600.00 € TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

➤ **AUTORISE** le Maire à signer le contrat avec la société KLENA.

9-PREVISIONS DES ANIMATIONS 2022.

Madame Corinne DUBOIS présente au conseil municipal la prévision des animations de l'année 2022. Celles-ci pourront être éventuellement modifiées.

10-DELIBERATION POUR L'ACQUISITION D'UN NOUVEAU LOGICIEL POUR LE SECRETARIAT DE MAIRIE

Délibération n°2022/9

Madame le Maire informe le conseil municipal que nous devons nous mettre aux normes de la nouvelle comptabilité qui sera obligatoire en 2023 et il convient pour cela de faire l'acquisition d'un nouveau logiciel pour le secrétariat de la Mairie.

Après consultation, du devis présenté

Le Conseil Municipal,

• **FIXE** ainsi le financement :

Pour l'acquisition du logiciel HORIZON Cloud et la mise en réseau de l'équipement informatique :

Ce devis est estimé à 2911.45 € H.T. soit 3493.74 € T.T.C.

La maintenance du logiciel est de :

700.11 € HT soit 840.13 € TTC annuel.

L'abonnement à la plateforme HORIZON I Cloud est de :

337 € HT soit 404.40 € TTC annuel.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

➤ **AUTORISE** le Maire à signer ce contrat de location et de maintenance.

La séance est levée à 21 h 30.

Le Maire, Thérèse-Marie DESCATOIRE



Thérèse-Marie Descatoire